

Les organisations syndicales des Douanes

CFDT CFTC CGT FO SNCD SOLIDAIRES UNSA

Paris le 5 juillet 2006
M. François Mongin
Direction générale des douanes et droits indirects
23, bis rue de l'Université
75 700 Paris 07 SP

OBJET : lettre ouverte des organisations syndicales

Monsieur le Directeur général,

Par courrier daté du vendredi 30 juin dernier, vous nous proposez la réunion d'un groupe de travail ce mercredi 5 juillet.

Cette proposition nous étonne d'autant plus que vous entamez ce courrier en rappelant que nous souhaitons « *qu'une interruption des travaux jusqu'au mois de septembre prochain permette d'approfondir, sur des bases renouvelées, l'examen de ce projet* ».

Vous dites avoir « *entendu les interrogations (sur) l'évolution de l'organisation et des méthodes de travail des bureaux de douane* ». Le mouvement massif de protestation des personnels le 15 juin et la mobilisation qu'ils maintiennent depuis ne sont pas motivés par des « *interrogations* » mais par leur **désaccord** sur les nouveaux principes d'organisation de la filière dédouanement et des carrières en opérations commerciales (avec la mise en places de « *filières de métiers* »). Les propos du Ministre M. Copé, lors du CTP Ministériel du 4 juillet ne prennent d'ailleurs pas plus en compte le rejet des personnels contre une réforme obéissant à la seule doctrine des suppressions d'emplois et de bureaux.

Les pistes que vous évoquez dans votre courrier ne font pas apparaître ces « *bases renouvelées* » puisque vous proposez uniquement de mettre en œuvre « *la réforme des opérations commerciales telle qu'envisagée* ».

Sous couvert d' « *expérimentations* », vous ne vous engagez en fait que dans une mise en place graduelle de votre réforme sans en changer aucun des fondamentaux :

- suppressions d'effectifs ;
- fermetures massives de bureaux de douane ;
- concentration du réseau comptable au niveau des recettes régionales ;
- mise en œuvre d'un nouvel outil informatique pour le dédouanement.

De ces quatre points, seul le dernier fait consensus entre l'administration et l'ensemble des organisations syndicales quant à sa « *nécessité* ».

Mais même sur ce dossier votre « *attachement* » affiché à « *un dialogue social qui (...) permette de consolider, sur des bases durables, le service public douanier* » n'a pas trouvé de concrétisation puisque les organisations syndicales n'ont jamais été consultées sur le cahier des charges de ce système informatique. Notre administration tente de combler son retard en matière de nouvelles technologies à la hussarde. Cette précipitation a conduit, dans le pire exemple, à mettre en œuvre un nouveau système de transit informatisé (NSTI) inadapté et inadaptable, moins sécurisé que les procédures « papier » qu'il remplace et alourdissant la charge de travail des services et des entreprises au lieu d'alléger des tâches de gestion.

Même dans le cas plus favorable d'un système informatique qui semble adapté à ses finalités comme le SILCF, la preuve par l'absurde a été faite que bouleverser en même temps les méthodes de travail et l'organisation des services (avec les mouvements de personnels que cela implique) conduit à désorganiser complètement tout un pan de notre activité sur une très longue période.

Si « expérimentation » il doit y avoir, c'est donc prioritairement celle du système DELTA qui doit être progressivement généralisée dans tous les bureaux et dans toutes ses versions avant une éventuelle modification en profondeur des structures. Il s'agirait alors de confronter le système à la réalité du terrain et d'être en capacité de le faire évoluer pour répondre aux impératifs de fiabilisation des contrôles.

Une expérimentation n'a de sens, et ne serait donc envisageable que si elle est à la fois **ponctuelle** et **réversible**.

Par conséquent, nous ne pouvons pas admettre que des fermetures de bureaux rentrent dans le champ de l'expérimentation car il serait impossible de revenir en arrière même si le bilan était très défavorable. Les réalités administratives et économiques ne permettent d'ailleurs d'envisager un bilan objectif qu'après plusieurs années. Le délai que vous évoquez d' « *une année environ* » est déjà plus court que le temps nécessaire pour procéder en pratique à une fermeture de site et au reclassement du personnel.

En ce qui concerne l'instauration d'une « *instance de suivi* », nous ne pouvons y être que très favorables puisque nous avons toujours réclamé un suivi des réformes sans être entendus. Nous vous demandons donc que de telles instances soient établies concernant la garantie des métaux précieux, la détaxe, la réforme du renseignement et de la LCF, celle de la surveillance, celle des services d'administration générale ainsi que sur la fusion en cours des réseaux des laboratoires de la DGDDI et de la DGCCRF. Une réponse positive à cette demande permettrait peut-être de commencer à restaurer une certaine confiance entre les personnels et leur directeur général. Nous attendons d'ailleurs toujours les nouvelles méthodes de travail en surveillance et la nouvelle organisation du renseignement maritime qui auraient logiquement dû précéder les réformes de ces secteurs, amorcées respectivement il y a quatre et deux ans.

Vous comprenez bien évidemment que dans ces conditions, il est tout à fait prématuré pour nous de vous retrouver dans un groupe de travail qui donnerait l'illusion d'un début de concertation.

Au contraire, nous pensons plus que jamais que vous devez mettre à profit le temps qui nous sépare de la rentrée pour étudier ces propositions de bon sens et approfondir ces orientations.

Nous tenons enfin à préciser que nous posons comme préalable non négociable à toute rencontre l'exigence de la transparence et de la sincérité de votre démarche. Nous en demandons comme gage des informations précises sur les points suivants :

- l'enveloppe précise d'emplois sur la base de laquelle vous menez votre réflexion en particulier sur la période 2006-2011 ;
- la transmission intégrale des comptes-rendus des groupes de travail internes à l'administration que vous avez menés, ainsi que M. Copé s'y est engagé au CTP Ministériel du 4 juillet ;
- des indications précises sur vos intentions concernant les structures suivantes, nécessairement touchées par une réforme des opérations commerciales :
 - o les services de la viticulture et les recettes locales des CI (à part les recettes intégrées), surtout si la concentration du réseau comptable devait finalement être retenue ;
 - o les divisions, dont le rôle a perdu de la netteté depuis la réforme des AG et qui risquent désormais de perdre la charge des contrôles comptables ;
 - o le dispositif de formation au moment où des « rumeurs » insistantes font état d'un possible regroupement de la formation OP CO à Tourcoing.

Sur ces points, nous ne voulons pas des paroles rassurantes mais des informations fiables constituant un engagement de l'administration.

L'intersyndicale se réserve la possibilité de vous communiquer de nouvelles propositions ou de nouveaux axes de travail durant l'été mais vous disposez désormais de tous les éléments qui vous permettent de renouer les fils d'une véritable concertation dès la rentrée. Dans l'intervalle, nous encourageons les personnels à maintenir leur mobilisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

CFDT CFTC CGT FO SNCD SOLIDAIRES UNSA